Rapport annuel

COVEA MULTI EUROPE

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport de gestion du conseil d'administration 10

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 29

Résolutions 34

Rapport du commissaire aux comptes 37

COMPTES ANNUELS

Bilan 42
Actif 42
Passif 43

Compte de résultat 44

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 47

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 48

Règles & méthodes comptables 50

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 53

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 54

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 55

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 56
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 56
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 56
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 57
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 58
Exposition directe sur le marché des devises 59
Exposition directe aux marchés de crédit 60
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 61
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 62

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 65
Créances et dettes - ventilation par nature 65
Frais de gestion, autres frais et charges 66
Engagements reçus et donnés 68
Acquisitions temporaires 68
Instruments d'entités liées 69

Détermination et ventilation des sommes distribuables 70
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 70
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 72

Inventaire des actifs et passifs 74

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) **76**

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **79**

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **79**

Synthèse de l'inventaire **80**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Conseil d'Administration de la Sicav

Président-Directeur Général :	Mme Valérie PIQUET-GAUTHIER
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS
	MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD
	MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des actions A et I ainsi que des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Europe exprimé en euro (calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis) en étant exposé sur les marchés actions des pays de l'Union européenne.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).
L'indice est un indice actions, établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture, dividendes nets réinvestis. Cet indice est représentatif des marchés des grandes et moyennes capitalisations des quinze pays développés d'Europe.
Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.msci.com
La gestion n'étant pas indicielle, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La stratégie du fonds est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion se décompose en deux phases successives :

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro- économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le Comité Multigestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires y compris les OPC de la société de gestion.

L'équipe de gestion met en oeuvre une large diversification des placements en s'exposant à hauteur de 60% minimum aux actions des pays de l'Union européenne via des titres vifs ou des OPC.

L'OPC relève de l'article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Il ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie principale du Fonds. Toutefois, l'OPC peut tenir compte des facteurs de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») dans son processus d'investissement même si cet OPC n'atteint pas les standards minimaux de l'approche extra-financière non engageante à travers d'une part, la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion applicable à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations, et d'autre part, un système d'appréciations extra-financières en fonction de la disponibilité des données des OPC sous-jacents dans lesquels l'OPC investit. Les politiques d'exclusion et ESG sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- Exposition du fonds au risque actions (via des titres en direct et/ou des OPC) : entre 60% et 120% de l'actif net
- Exposition du fonds au risque de change : jusqu'à 40% de l'actif net pour les devises autres que celles des pays de l'Union européenne ;
- Exposition du fonds au risque de taux (via des titres en direct et/ou des OPC) : jusqu'à 40% de l'actif net.

L'OPCVM bénéficie indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par les OPC dans lesquels il investit.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM est investi de minimum 20% jusqu'à maximum 100% de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placements collectifs, y compris des fonds indiciels cotés (ETF) dont :

- 20% à 100% minimum de l'actif net en OPC actions
- 0% à 40% maximum de l'actif net en OPC obligataires et monétaires et monétaires court terme

L'OPCVM pourra avoir recours :

- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens
- jusqu'à 15% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC de toutes classifications de la gamme Covéa Finance, permettant ainsi de profiter indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par la société de gestion.

L'OPCVM pourra investir dans des OPC spécialisés sur les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dans la limite de 40% de l'actif net.

L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 50% de son actif net, dans des OPC investissant dans d'autres pays hors Union européenne et dans la limite de 10% de son actif net dans des OPC investissant dans des pays européens émergents.

- Actions et/ou valeurs assimilées :

La SICAV pourra être investie en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 40% de l'actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne dont la zone euro, sans a priori sur la taille ou le secteur d'activité.

L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés basées dans des pays hors Union européenne (comme par exemple la Suisse et la Norvège) et dans la limite de 10% de son actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés basées dans pays européens émergents.

Le fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles de capitalisation. L'OPCVM peut investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 20 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard & Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le fonds pourra notamment investir dans des obligations, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers dont des obligations convertibles dans une limite maximale de 15 % de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en

compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :
- Réglementé
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change
- Taux
- Crédit

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés simples utilisés :
- Futures sur actions/indices/taux d'intérêts/devises
- Options sur actions/indices/taux d'intérêts
- Swaps de change/taux
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite d'engagement de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/ indices liés aux marches actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (exposition ou bien couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options sur actions/ indices liés aux marches actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit). Les options sur actions/ indices liés aux marches actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition au risque actions.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité au risque de taux.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
- Actions
- Taux

Nature des interventions
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 15% de l'actif net dans un esprit de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions et/ou change.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire à court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Action « A » : Tous souscripteurs

Action « I » : Réservée aux personnes morales et OPC

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque actions important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.
Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.
La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date de création de l'OPCVM : 27 décembre 1988.*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, les grands indices européens Euro Stoxx et Stoxx 600 clôturent l'année en hausse de 20.6% et 22.1%, respectivement soutenus par les secteurs bancaire et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne.

En Asie, la Banque du Japon a initialement marqué une pause après sa hausse de taux de janvier, maintenant une orientation monétaire accommodante dans un contexte de reprise encore fragile et largement dépendante de la demande extérieure. Toutefois, face à une inflation persistante et à la faiblesse durable du yen, la BoJ a procédé en décembre à un nouveau resserrement monétaire, portant son taux directeur à 0,75 %, son plus haut niveau depuis 1995. Cette décision, largement anticipée, a entraîné une remontée marquée des rendements des obligations souveraines japonaises à 10 ans, à leur plus haut niveau depuis 2006. Malgré cet environnement monétaire plus contraignant en fin d'année, l'indice MSCI Japan clôture en hausse de plus de 24.7 % en yen (+10.3 % en euros).

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année. Dans le même temps, le yen japonais est resté structurellement sous pression face à l'euro : malgré deux hausses de taux de la Banque du Japon, l'impact sur la devise a été neutralisé par la perspective d'un resserrement monétaire très graduel et par l'ampleur des plans de dépenses budgétaires du gouvernement.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle.

À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

L'indice de référence de votre fonds demeure le MSCI Europe dividendes nets réinvestis.

L'exposition actions (OPC et titres en direct) peut évoluer sur une plage autorisée comprise entre 60 et 120%. Corrélativement, l'exposition des produits de taux fluctue dans une bande autorisée comprise entre 0 et 40%.

Les indices de grandes valeurs d'Europe de l'Ouest enregistrent en 2025 des performances très disparates.

L'indice principal des marchés espagnols, autrichiens et grecs enregistre une performance supérieure à 40% en euros ; celui des marchés luxembourgeois, irlandais, italiens et finlandais dépasse 30% ; celui du Portugal, de la Suède et de l'Allemagne dépasse 20%. Il dépasse 15% dans le cas de la Belgique, de la Suisse et du Royaume-Uni. L'indice norvégien et français augmente de plus de 10%. Les indices islandais et surtout danois terminent dans le rouge.

L'instabilité, issue de la dissolution de l'Assemblée nationale française le 9 juin 2024, participe à la difficulté des législateurs à trouver en 2025 un compromis pour établir un budget. Cette situation politique impacte nettement la Place de Paris, dont l'évolution se dissocie visiblement, des fondamentaux des entreprises cotées.

Les performances des autres indices de valeurs ouest européennes dérivent plus directement du style des titres qui les composent et de leurs structures sectorielles :

- Les indices de valeurs décotées d'actions européennes distancient de plus de 20 points ceux de titres de croissance.

- Les secteurs des banques et des services publics se trouvent particulièrement bien orientés (au-delà de 30% pour les financières).

- En revanche, ceux de la consommation, des services de communications et de l'immobilier affichent des performances dégradées (inférieures à 5%).

Au cours de l'année, l'euro s'apprécie de 13,44 % vis-à-vis du dollar américain.

Cette année, l'évolution des grandes capitalisations européennes s'établit en quatre phases, avec :

-Une progression jusqu'au 3/3

-Un net retrait jusqu'au 9/4

-Un fort rebond jusqu'au 20/5

-Une hausse très progressive jusqu'au terme de l'année.

L'exposition actions se situe en début d'année à un niveau de 99,6% et termine vers 99,0% fin décembre (-0,6 point) ; elle évolue au sein d'une bande de fluctuation comprise entre 95 et 102%.

Nous avons sensiblement renforcé le poids des fonds investis sur les actions européennes et dans une moindre mesure sur l'Europe hors euro. En revanche, nous avons nettement diminué le poids des fonds investis sur la zone euro, et dans une moindre mesure sur la France.

Aussi, au cours de l'année, l'exposition aux fonds d'actions européennes progresse de 25,9% à 36,7% (+ 10,8 points). L'exposition aux fonds actions de la zone Europe hors euro augmente dans une moindre mesure de 27,0% à 28,3% (+1,3 points). En revanche, l'exposition aux fonds actions de la zone euro se contracte de 41,3% à 30,7% (-10,6 points). L'exposition aux fonds d'actions françaises diminue dans une moindre ampleur de 5,4% à 3,3% (-2,1 points).

Engagées tout au long des premiers mois, nous accentuons très nettement ces tendances au cours du second semestre.

Les indices d'actions européennes progressent jusqu'au 3/3/2025, dans un contexte de forte volatilité des taux longs. En effet, les investisseurs craignent un regain d'inflation outre atlantique avec l'annonce par l'administration Trump de nombreux projets de droits de douanes vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis. Les marchés européens d'actions tirent parti quant à eux d'une bonne dynamique en matière de publications trimestrielles d'entreprises et aussi de la perspective d'une résolution rapprochée du conflit russo-ukrainien. Ils bénéficient en particulier le 5 février de la baisse du taux BCE à 2,75%.

Le 3 janvier, pour répondre à un rachat net de 41,7 M€ (près de 10% de l'actif net de votre fonds), nous allégeons 23 instruments en portefeuille. Les principales ventes portent sur Covéa Actions Europe Opportunités, Covéa Actions Europe hors euro, Covéa Actions Rendement, des futures FTSE 100 3/25, Covéa Solis et Covéa Terra. Corrélativement, nous clôturons 2M€ de positions courtes en futures DJ EuroStoxx 50.

Dans la foulée de ses opérations, nous cédons le 6 janvier 3M€ de parts de Covéa Sécurité (-0,72%) afin d'ajuster le taux de liquidités du compte courant euros.

Nous arbitrons le 6 février les parts A (-0,95%) contre des parts I (+0,95%) du fonds Covéa Actions Europe Opportunités. Pour augmenter l'exposition aux fonds d'actions investis sur toute l'Europe, nous achetons des parts supplémentaires de ce dernier fonds (+0,75%) par arbitrage partiel avec Covéa Actions Croissance (-0,75%).

Etant donné l'orientation des premières publications et perspectives d'entreprises du T4 2024, nous décidons de réduire de 25% notre exposition courte en futures DJ Eurostoxx 50 3/2025 (+1%). Dans la foulée, nous cédons des parts de Covéa Actions Europe hors euro (-0,4%).

Le 20 février, pour répondre à un rachat net de 21 M€ (près de 5,2% de l'actif net de votre fonds), nous allégeons 17 instruments en portefeuille. Les principales ventes portent sur Covéa Actions Europe Hors euro, Covéa Actions Rendement, Covéa Actions Croissance, Covéa Actions France, Covéa Solis, Covéa Terra, ainsi que le fonds d'actions françaises HSBC Actions Patrimoine.

L'exposition actions du fonds s'établit autour de 100,6% le 3 mars.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe hors euro ressort autour de 26,8%

L'exposition aux fonds actions de l'Europe se situe autour de 28,6 %

L'exposition aux fonds actions de la zone euro se trouve autour de 40,6%

L'exposition aux fonds actions françaises approche de 4,6 %

Les indices d'actions européennes corrigent jusqu'au 9/4/2025. En effet, l'inquiétude gagne les investisseurs sur une résurgence de l'inflation aux Etats-Unis, induite par l'annonce de relèvements très significatifs de droits de douane. Les taux longs se tendent en Europe, par la constitutionnalisation par les députés allemands le 18 mars, de mille milliards d'euros emprunts pour financer des plans jumeaux de relance interne en faveur des infrastructures et de la défense ; même si la BCE baisse le 6 mars ses taux directeurs de 0,25%.

Mi-mars, nous roulons les futures FTSE 100, DJ Eurostoxx 50 et SMI de l'échéance 3/25 sur celle de 6/25. Par ailleurs, l'évolution de la gamme de la SGP DNCA entraîne l'absorption de DNCA Small & Mid euro par DNCA Explorer SMID en fin de mois.

A la fin du premier trimestre, l'exposition actions de votre fonds ressort autour de 99,9%.

Les incertitudes et les craintes de ralentissement économiques montent avec les surtaxes douanières mises en place par l'Administration Trump, le « jour de libération » du 2 avril, vis-à-vis de 60 partenaires commerciaux des Etats-Unis en général, et de la Chine en particulier.

Le 4 avril, nous augmentons la présence des valeurs britanniques, car les Etats Unis attribuent de premiers droits de douane de 10% au Royaume Uni.

Dans ce cadre, nous arbitrons partiellement Covéa Actions Croissance (-0,95%) et Covéa Actions Europe hors euro (-0,45%) en faveur de futures FTSE 100 (+1,4%). Dans le même temps, nous arbitrons partiellement DNCA Explorer SMID euro (-0,45%) et Quadrator (-0,25%) en faveur de l'ETF de moyennes et petites valeurs anglaises Amundi Prime UK Mid & Small (+0 ,7%).

Ces opérations entrainent l'acquisition de 2,5 M GBP le 7 avril. Ce jour-là, nous faisons aussi l'acquisition de 12M€ de futures DJ EuroStoxx 50 6/2025 (+3,8%) étant donné le fort recul de cet indice autour de 4500 points.

Nous reconstituons les comptes courants de deux devises le 8 avril en acquérant 500 000 CHF et des GBP.

L'exposition actions atteint près de 103,7% le 9 avril.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe hors euro ressort autour de 27,4%.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe se situe autour de 28,1 %.

L'exposition aux fonds actions de la zone euro se trouve autour de 43,4%.

L'exposition aux fonds actions françaises approche de 4,8 %.

Sur fond de montée des taux longs - en particulier en Allemagne et France – les indices d'actions européennes enregistrent une nette progression du 9 avril jusqu'au 20 mai. Ils bénéficient entre autres de tensions moins vives en matière de barrières douanières américaines : en effet, les Etats-Unis accordent de nouveaux droits préférentiels au Royaume Uni et trouvent un accord avec la Chine pour réduire leurs droits de douane mutuels pendant. 90 jours. Par ailleurs, la BCE ramène son taux de dépôt à 2,25% le 17 avril.

Nous cédons le 10 avril 22M€ de futures DJ EuroStoxx 50 6/2025 autour de 4800 points (-6,55%).

Le 13 mai, nous augmentons de nouveau l'exposition aux actions britanniques (+1,6%) via des future FTSE 100 06/2025 tout en cédant des parts de Covéa Actions Europe hors euro (-0,65%). Afin de s'exposer plus généralement aux petites et moyennes valeurs et plus particulièrement aux plans de relance allemands, nous cédons des parts de Covéa Actions Croissance (-0,5%), DNCA SRI Europe Growth (-0,5%) et de Covéa Actions France (-0,5%) afin d'acquérir des ETF Amundi MDax (+1,25%) et des parts de Covéa Perspectives PME (+0,25%).

Le même jour, nous arbitrons partiellement des positions courtes en futures DJ EuroStoxx 50 (+2%) en faveur de futures CAC 40 06/2025 (-2%).

L'exposition actions s'établit autour de 99,3% le 20 mai.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe hors euro ressort autour de 28,8%.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe se situe autour de 28,1 %.

L'exposition aux fonds actions de la zone euro se trouve autour de 37,9%.

L'exposition aux fonds actions françaises approche de 4,5 %.

A partir du 20 mai jusqu'à la fin de l'année, les indices d'actions européennes progresse très régulièrement. Ces indices trouvent leur soutien au travers de bonnes publications et perspectives d'entreprises, de la dynamique des investissements dans le domaine de l'IA dans le monde, des perspectives et baisses effectives de taux FED aux Etats-Unis.

Le 4 juin, nous augmentons le poids des petites et moyennes valeurs ; nous arbitrons partiellement Covéa Actions France (-0,5%) en faveur de Covéa Perspectives PME (+0,5%). Dans une optique de maîtrise de la volatilité du portefeuille, nous arbitrons partiellement Montpensier BBM (-0,5%) en faveur de HSBC Euro Equity Volatility (+0,5%).

Le lendemain, la BCE baisse de 0,25% son taux de dépôt à 2%.

Mi-juin, nous roulons les futures Eurostoxx 50, FTSE 100 et SMI de l'échéance 6/2025 sur celle de 09/2025. Nous roulons aussi les futures CAC40 de l'échéance 6/2025 sur celle de 07/2205.

A la fin du premier semestre, l'exposition actions de votre fonds ressort autour de 98%.

Au cours de la seconde quinzaine de juillet, nous décidons d'augmenter la présence des fonds d'actions européennes afin de diluer celle des fonds de la zone euro et surtout de la France, étant donné les difficultés internes au pays. A cette occasion nous introduisons de nouveaux fonds, dont un spécialisé sur les valeurs de défense, pas toujours détenues par nos fonds sous-jacents du fait de leurs critères ESG spécifiques.

Dans ce cadre, le 12 août, nous arbitrons partiellement BNP Paribas Euro Climate Aligned (-0,65%) en faveur d'Amundi MSCI Europe Climate Paris Aligned (+0,65%), dont le processus d'investissement tient compte des plans de décarbonation des sociétés et dont l'encours progresse. Dans le même esprit, le 18 août :

- Nous arbitrons partiellement Covéa Actions Europe Opportunités (-0,65%), DNCA Europe Growth (-0,6%) et DPAM Equities Europe Sustainable (-0,5%) en faveur de la nouvelle ligne Threadneedle Pan European Focus (+1,75%), fonds de conviction qui a vocation à rassembler les meilleures convictions du département actions européennes de sa SGP.

- Nous arbitrons partiellement Covéa Actions Europe hors euro (-0,35%) et Covéa Actions Croissance (-0,3%) en faveur de la nouvelle position en BNP Europe Next Tech (+0,65%), qui a vocation à investir dans l'écosystème européen des entreprises technologiques de toutes tailles.

- Nous sortons du portefeuille, les quatre lignes à fortes composantes actions françaises, Oddo Génération (-0,8%), HSBC Actions Patrimoine (-0,4%), Lazard Small Caps France (-0,2%) et DNCA Opportunités Zone Euro (-0,2%) en faveur de la nouvelle position en ETF Amundi Stoxx Europe Défense (+1,6%), dont l'encours progresse toujours.

Par ailleurs, nous roulons les positions courtes (-1,9%) en futures CAC40 de l'échéance 08/25 sur celle de 09/25.

Début septembre, nous continuons à augmenter la présence des fonds investis sur toute l'Europe. Ainsi, le 3 septembre, nous arbitrons partiellement GS Eurozone Equity Income (-0,95%) en faveur de GS Europe Equity Income (+0,95%) ; BNP Paribas Euro Climate Aligned (-0,95%) en faveur d'Amundi MSCI Europe Climate Paris Aligned (+0,95%) ; Nous continuons à renforcer Threadneedle Pan European Focus (-0,65%) en cédant des parts de DNCA Europe Growth (+0,65%).

Le 8 septembre, nous cédons des parts de fonds investis sur l'Europe hors euro au profit de la catégorie des fonds à la recherche d'une croissance des dividendes. En ce sens, nous arbitrons partiellement Covéa Actions Europe hors euro (-0,65%) en faveur de Covéa Actions Rendement (+0,65%) et aussi Norden (-0,65%) en faveur de GS Europe Equity Income (+0,65%).

En accompagnement de la hausse de son encours, nous acquérons le 11 septembre des ETF Amundi Stoxx Europe Défense (+1,09%). A cet effet nous sortons du portefeuille les lignes Covéa Actions France (-0,54%) et DPAM Equities Europe Small Caps Sustainable (-0,3%). Nous cédons aussi des ETF Amundi Mdax (-0,25%).

Nous roulons les futures DJ EuroStoxx50, FTSE 100 et SMI de l'échéance 9/2025 sur celle de 12/2025, et les futures CAC de l'échéance 9/2025 sur celle de 10/2025.

A la fin du troisième trimestre, l'exposition actions de votre fonds ressort autour de 98,1%.

Pour éviter mi-octobre un dépassement d'emprise excessive, nous arbitrons partiellement 1M GBP d'ETF Amundi UK IMI en faveur de futures FTSE 100 12/2025.

Au sein des fonds d'actions européennes, nous renforçons de nouveau le 6 novembre la poche des fonds de thématique dividendes, en cédant la moitié de la position en GS Europe Sustainable Equity (-0,75%) au bénéfice de GS Europe Equity Income (+0,75%).

Afin de diminuer l'exposition aux dérivés, nous arbitrons partiellement des futures SMI 12/2025 (-0,9%) au profit d'une nouvelle ligne Fidelity Switzerland (+0,9%), plus exposée aux valeurs moyennes suisses. Cette opération avait été anticipée par l'achat le 27 novembre de 1, 565 M CHF.

Le 8 décembre, nous cédons des parts de Covéa Actions Europe hors euro (-0,75%) et de Covéa Actions Croissance (-0,75%) afin de financer le renforcement des trois dernières lignes entrées en portefeuille ; à savoir Threadneedle Pan European Focus (+0,65%), BNP Europe Next Tech (+0,5%) et l'ETF Amundi Stoxx Europe Défense (+0,3%).

Dans le cadre du rapprochement des SGP Montpensier Finance et Arbevel pour former Montpensier Arbevel, nous participons le 9 décembre à l'échange de titres du fonds Quadrator pour des parts de Pluvalca Small Caps Europe.

Dans l'optique de réduire l'exposition aux dérivés, nous arbitrons partiellement le même jour au sein des valeurs britanniques, des futures FTSE 100 12/2025 (-1,18%) et des ETF Amundi Prime Mid & Small (-0 ,12%) en faveur d'une nouvelle ligne d'ETF Amundi UK Equity All Cap (+1,3%)

A partir du 10 décembre, nous introduisons deux nouvelles lignes en portefeuille ; pour ce faire, nous cédons les dernières parts de GS Europe Sustainable Equity (-0,75%) et de DNCA Europe Growth (-1,09%) et arbitrons aussi partiellement DPAM Equities Europe Sustainable (-1%), ainsi que Pictet European Sustainable (-0,72%) à l'avantage de Theam Europe Guru, fonds plus orienté sur la valorisation et le « momentum » des titres (+3,5%).

Nous roulons les futures DJ EuroStoxx50, FTSE 100 et SMI de l'échéance 12/2025 sur celle de 03/2026, et les futures CAC de l'échéance 12/2025 sur celle de 1/2026.

En définitive, l'année s'achève avec une expositions actions d'environ 99,0 %.

L'exposition aux fonds actions de l'Europe hors euro ressort autour de 28,3%

L'exposition aux fonds actions de l'Europe se situe autour de 36,7 %

L'exposition aux fonds actions de la zone euro est autour de 30,7%

L'exposition aux fonds actions françaises approche de 3,3%

En 2025, nous faisons passer le nombre d'OPC actions de 41 à 35.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA MULTI EUROPE a été de 11,08 % pour la part IC, de 10,31 % pour la part AC.

La performance de son indice de référence, MSCI Europe dividendes nets réinvestis, a été de 19,39 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2025, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou parle recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

•Change à terme : néant

•Future : + 72 259 684,07 EUR

•Options : néant

•Swap : néant

Sur la partie actions, le fonds détient une position courte sur des futures Euro Stoxx 50 d'échéance mars 2026 pour -19 742 580 EUR soit -5,1% du portefeuille, ainsi qu'une autre position courte sur des futures CAC 40 d'échéance janvier 2026 pour -7 746 300 soit -2% du portefeuille. Il détient aussi une position longue sur des futures FTSE 100 03/26 GBP pour 37 822 737 EUR soit 9.7% du portefeuille, ainsi qu'une autre position longue sur des futures SMI 03/26 CHF pour 6 948 067 EUR soit 1,8% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen "SFDR", cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, le règlement SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable. Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est plainement intégrée dabns la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance. La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

Les investissements sous-jacents à ce produits ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	-	19 034 835,47
COVEA ACTIONS CROISSANCE I	-	14 314 080,22
THEAM QUANT SICAV EQUITY EUROPE GURU SHS I CAP	13 443 936,09	-
GOLDMAN SACHS FUNDSSICAV GOLDMAN SACHS EUROPE EQUITY INCOME	12 366 576,50	-
COLUMBIA THREADNEEDLE I SICAV	11 555 411,03	-
AMUNDI INDEX SOLUTIONS ETF	11 406 609,32	-
DNCA INVEST SICAV SRI EUROPE GROWTH	-	10 493 372,05
GOLDMAN SACH FUNDS SICAV GOLMAN SACHS EUROZONE INCOME	-	9 437 452,01
COVEA ACTIONS EUROPE OPPOTUNITES PART A	-	9 199 083,28
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	6 688 135,95	2 488 460,00

La Sicav peut être investie dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Gouvernance au 31 décembre 2025

Conseil d'administration :

- Madame Valérie PIQUET-GAUTHIER, Présidente-Directrice générale,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- DELOITTE ET ASSOCIES représentée par Madame Virginie GAITTE.

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE VALERIE PIQUET-GAUTHIER AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA FLEXIBLE ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général - Administrateur	
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général - Administrateur	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT I (CORED I)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	GERANCE	Gérant	LANDAIS Sophie
COVEA SALARIES	FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance suppléant	LANDAIS Sophie
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT II (CORED II)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
AUZO	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
CLARIANE & PARTENAIRES IMMOBILIER 9	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	LOUIS MORICE Catherine
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
PARIS OFFICE JV LIMITED	PRIVATE LIMITED COMPANY (by shares)	BOARD OF DIRECTORS	Director	LOUIS MORICE Catherine
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
CARMA	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS

COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

VI. Composition du Conseil d'administration

- Changement de représentant permanant de MAAF Assurances S.A.

La société MAAF Assurances S.A est représentée depuis le 15 janvier 2026 par Monsieur Christophe Durand au sein du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Arnaud Brossard.

MODIFICATION STATUTAIRE

- **Modification de l'article 8 « *Emissions, rachats des actions* » des statuts.**

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte
du 16 avril 2026

Projet de texte des résolutions

A titre ordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à -1 595 965,42 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, les revenus nets s'élèvent à -1 571 426,99 euros.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de les affecter comme suit :

- actions A : -573 346,76 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : - 998 080,23 euros au compte de capitalisation.

L'assemblée générale prend acte que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 37 108 844,99 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions A : 5 955 759,80 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 33 658 735,33 euros au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

A titre extraordinaire :

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 8 des statuts intitulé **« *Emissions, rachats des actions* »**.

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

A titre ordinaire et extraordinaire :

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA MULTI EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA MULTI EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 01 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**384 081 337,33**	**412 437 837,77**
OPCVM	384 081 337,33	412 437 837,77
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**823 362,94**	**1 294 111,67**
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**384 904 700,27**	**413 731 949,44**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 445 233,07**	**2 652 149,80**
Comptes financiers	**6 237 139,54**	**2 343 759,27**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**9 682 372,61**	**4 995 909,07**
Total Actif I + II	**394 587 072,88**	**418 727 858,51**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	354 617 938,58	410 528 112,13
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	0,01
Résultat net de l'exercice	38 886 626,06	6 671 417,94
Capitaux propres I	**393 504 564,64**	**417 199 530,08**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**393 504 564,64**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**823 362,94**	**1 294 111,67**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**823 362,94**	**1 294 111,67**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**259 145,30**	**234 216,76**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**259 145,30**	**234 216,76**
Total Passifs: I + II + III + IV	**394 587 072,88**	**418 727 858,51**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	208 233,05	38 047,14
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	299 014,61	388 439,01
Sous-total Produits sur opérations financières	**507 247,66**	**426 486,15**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-8 230,99	-21,73
Sous-total charges sur opérations financières	**-8 230,99**	**-21,73**
Total Revenus financiers nets (A)	**499 016,67**	**426 464,42**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	248 452,19	194 637,49
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 343 434,28	-2 809 983,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 094 982,09**	**-2 615 345,92**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-1 595 965,42**	**-2 188 881,50**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**24 538,43**	**103 542,96**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-1 571 426,99**	**-2 085 338,54**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	41 595 204,72	38 739 810,07
Frais de transactions externes et frais de cession	-31 494,20	-17 225,87
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**41 563 710,52**	**38 722 584,20**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-1 949 215,39**	**-1 613 739,22**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**39 614 495,13**	**37 108 844,98**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	439 282,04	-27 778 965,18
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-65 858,16	7 231,25
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**373 423,88**	**-27 771 733,93**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**470 134,04**	**-580 354,57**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**843 557,92**	**-28 352 088,50**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**38 886 626,06**	**6 671 417,94**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Europe exprimé en euro (calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis) en étant exposé sur les marchés actions des pays de l'Union européenne.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**393 504 564,64**	417 199 530,08	475 188 418,72	572 630 763,02	767 929 761,77

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART AC					
FR0000939852					
Nombre de parts ou actions	**876 062,4266**	1 219 880,1127	1 919 639,1987	3 494 016,9623	4 647 283,5418
Valeur liquidative unitaire	**67,28**	60,99	60,37	53,98	64,96
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**6,14**	4,78	3,70	3,61	1,57

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART IC					
FR0010567495					
Nombre de parts ou actions	**1 510 355,00**	1 719 028,00	1 833 408	2 206 662	2 240 900
Valeur liquidative unitaire	**221,50**	199,40	195,97	174,02	207,96
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**21,62**	16,99	13,26	12,84	6,38

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

• Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds.
· Evolution de l'exposition au risque de change de 50% à 60% laximum de l'actif net.

Changements à intervenir :

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"
· Evolution de l'exposition à d'autres devises que l'euro de 60% à 70%
· Evolution de l'exposition à la zone Europe hors UE de 50% à 60%

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions
Capitalisation des actions A et I ainsi que des plus-values nettes.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**417 199 530,08**	**475 188 418,72**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	3 207 391,87	1 214 112,04
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-67 243 526,29	-67 964 969,45
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 595 965,42	-2 188 881,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	41 563 710,52	38 722 584,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	373 423,88	-27 771 733,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**393 504 564,64**	**417 199 530,08**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART AC

FR0000939852	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	49 598,2873	3 207 391,87
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-393 415,9734	-24 575 515,90
Solde net des souscriptions/rachats	**-343 817,6861**	**-21 368 124,03**
PART AC		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART IC

FR0010567495	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-208 673	-42 668 010,39
Solde net des souscriptions/rachats	**-208 673**	**-42 668 010,39**
PART IC		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000939852	PART AC	Capitalisable	EUR	58 949 363,00	876 062,4266	67,28
FR0010567495	PART IC	Capitalisable	EUR	334 555 201,64	1 510 355	221,50

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Pays 01 +/-**	**Pays 02 +/-**	**Pays 03 +/-**	**Pays 04 +/-**	**Pays 05 +/-**
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	15 238,68	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**15 238,68**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**<= 1 an**	**1<X<=5 ans**	**> 5 ans**	**<= 0,6**	**0,6<X<=1**
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**6 237,14**	-	-	-	6 237,14
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**6 237,14**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 237,14	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**6 237,14**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP+/-	CHF+/-	NOK+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	1 891,33	-	-	-	-
Comptes financiers	3 379,72	556,90	285,41	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**5 271,05**	**556,90**	**285,41**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
BE0948492260	DPAM B SICAV EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE	Degroof Petercam Asset Management S.A	Actions	Belgique	EUR	13 100 724,00
FR0000174310	LAZAED SMALL CAPS EURO SICAV	Lazard Freres Gestion	Actions	France	EUR	6 576 490,95
FR0000299356	NORDEN SRI SICAV	Lazard Freres Gestion	Actions	France	EUR	17 071 350,20
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	20 234 372,49
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	COVEA FINANCE	Monétaire	France	EUR	14 843 766,15
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	20 824 788,60
FR0010152967	THEMATICS AAA CONSUMER	Natixis Investment Managers International SA	Actions	France	EUR	4 011 328,36
FR0010227272	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED FCP	HSBC GLOBAL ASSET MANAG FRA	Actions	France	EUR	13 823 550,17
FR0010251108	ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP	ODDO BHF Asset Management SAS	Actions	France	EUR	2 785 152,60
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	16 999 722,72
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	Covea Finance	Actions	France	EUR	12 936 403,26
FR0010959742	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR FCP	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	France	EUR	8 680 314,72
FR0011235340	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSN	HSBC Global Asset Management (France)	Actions	France	EUR	8 881 488,00
FR0013073731	BEST BUSS MDELS IC 4DECIMALES SICAV	Montpensier Finance	Actions	France	EUR	8 267 823,94
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	19 322 508,48
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	12 502 446,33
FR0013312683	COVEA SOLIS I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	9 880 922,16
FR0013312733	COVEA TERRA PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	12 613 849,08
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	9 638 187,43

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013448305	BNP PARIBAS EUROPE NEXT TECH FCP	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	France	EUR	4 458 756,00
FR0013499043	BNP PARIBAS EUR CLIMATE ALIGNED FCP	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	France	EUR	4 742 779,68
FR0014011S07	PLUVALCA SMALL CAPS SICAV	Financiere Arbevel	Actions	France	EUR	5 530 569,23
LU0144509550	PICTET SICAV QUEST EUROPE SUSUTAINABLE	Pictet Asset Management (Europe) S.A	Actions	Luxembourg	EUR	19 832 562,17
LU0191250090	GOLDMAN SACH FUNDS SICAV GOLMAN SACHS EUROZONE INCOME	Goldman Sachs Asset Management B.V.	Actions	Luxembourg	EUR	6 781 282,17
LU0205353187	GOLDMAN SACHS FUNDSSICAV GOLDMAN SACHS EUROPE EQUITY	Goldman Sachs Asset Management B.V.	Actions	Luxembourg	EUR	18 420 658,83
LU0346393027	FIDELITY FUNDS SICAV SWITZERLAND FUND	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	Actions	Luxembourg	CHF	3 531 651,15
LU1235105779	THEAM QUANT SICAV EQUITY EUROPE GURU SHS I CAP	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	Luxembourg	EUR	13 788 329,49
LU1366712351	DNCA INVEST SICAV ARCHER MID CAP EUROPE	DNCA Finance SCS	Actions	Luxembourg	EUR	8 064 330,78
LU1437019992	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV - AMUNDI MSCI EUROPE CLIMATE	Amundi Luxembourg S.A	Fonds indiciel	Luxembourg	EUR	9 454 806,06
LU1437025023	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI MSCI UK IMI SRI CLIMATE	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	15 592 975,20
LU1781541096	AMUNDI UK EQUITY ALL CAP UCITS ETF DIST	Amundi Luxembourg S.A	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	GBP	5 909 924,34
LU1849565434	COLUMBIA THREADNEEDLE I SICAV	Threadneedle Management Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	12 015 689,85
LU2182388152	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI PRIME UK MID AND SMALL	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	GBP	3 367 273,15
LU2611731667	AMUNDI INDEX SOLUTION ETF	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	3 743 938,25
LU2882334209	DNCA INVEST SICAV EXPLORER SMID EURO	DNCA Finance SCS	Actions	Luxembourg	EUR	4 539 711,28

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU3038520774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS ETF	Amundi Luxembourg S.A	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	EUR	11 310 910,06
Total						**384 081 337,33**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	22 702,30
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	3 291 848,37
Frais de gestion	130 682,40
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**3 445 233,07**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-38 414,82
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-220 730,48
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-259 145,30**
Total des créances et dettes	**3 186 087,77**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1,30 % maximum Part I : 0,80 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 %
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART AC

FR0000939852	31.12.2025
Frais fixes	701 435,05
Frais fixes en % actuel	1,21
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	37 824,82

PART IC

FR0010567495	31.12.2025
Frais fixes	1 641 999,23
Frais fixes en % actuel	0,51
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	210 627,37

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	9 638 187,43
	FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	20 234 372,49
	FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	16 999 722,72
	FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	20 824 788,60
	FR0013312642	COVEA AERIS PART I	19 322 508,48
	FR0013312675	COVEA AQUA PART I	12 502 446,33
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	14 843 766,15
	FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	12 936 403,26
	FR0013312683	COVEA SOLIS I	9 880 922,16
	FR0013312733	COVEA TERRA PART I	12 613 849,08
Total			**149 796 966,70**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-1 571 426,99**	**-2 085 338,54**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-1 571 426,99**	**-2 085 338,54**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 571 426,99**	**-2 085 338,54**

PART AC

FR0000939852	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-573 346,76	-814 652,63
Total	**-573 346,76**	**-814 652,63**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART IC

FR0010567495	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-998 080,23	-1 270 685,91
Total	**-998 080,23**	**-1 270 685,91**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**39 614 495,13**	**37 108 844,98**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**39 614 495,13**	**37 108 844,98**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	0,01
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**39 614 495,13**	**37 108 844,99**

PART AC

FR0000939852	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 955 759,80	6 639 307,08
Total	**5 955 759,81**	**6 639 307,09**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART IC

FR0010567495	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	33 658 735,33	30 469 537,90
Total	**33 658 735,33**	**30 469 537,90**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**384 081 337,33**	**97,61**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**384 081 337,33**	**97,61**
AMUNDI INDEX SOLUTION ETF	EUR	148 011	3 743 938,25	0,95
AMUNDI INDEX SOLUTIONS ETF	EUR	2 011 186	11 310 910,06	2,88
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV - AMUNDI MSCI EUROPE CLIMATE	EUR	4 578	9 454 806,06	2,40
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI MSCI UK IMI SRI CLIMATE	EUR	15 768	15 592 975,20	3,96
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI PRIME UK MID AND SMALL	GBP	125 020	3 367 273,15	0,86
AMUNDI UK EQUITY ALL CAP UCITS ETF DIST	GBP	373 804	5 909 924,34	1,50
BEST BUSS MDELS IC 4DECIMALES SICAV	EUR	16 358	8 267 823,94	2,10
BNP PARIBAS EUR CLIMATE ALIGNED FCP	EUR	272	4 742 779,68	1,21
BNP PARIBAS EUROPE NEXT TECH FCP	EUR	25 923	4 458 756,00	1,13
BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR FCP	EUR	2 352	8 680 314,72	2,21
COLUMBIA THREADNEEDLE I SICAV	EUR	682 795	12 015 689,85	3,05
COVEA ACTIONS CROISSANCE I	EUR	71 926,7719	9 638 187,43	2,45
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	EUR	242 009	20 234 372,49	5,14
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	EUR	58 644	16 999 722,72	4,32
COVEA ACTIONS RENDEMENT	EUR	106 876	20 824 788,60	5,29
COVEA AERIS PART I	EUR	134 296	19 322 508,48	4,91
COVEA AQUA PART I	EUR	87 497	12 502 446,33	3,18
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	62 341	14 843 766,15	3,77
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	EUR	42 867	12 936 403,26	3,29
COVEA SOLIS I	EUR	52 732	9 880 922,16	2,51
COVEA TERRA PART I	EUR	83 139	12 613 849,08	3,21
DNCA INVEST SICAV ARCHER MID CAP EUROPE	EUR	29 023	8 064 330,78	2,05
DNCA INVEST SICAV EXPLORER SMID EURO	EUR	26	4 539 711,28	1,15
DPAM B SICAV EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE	EUR	25 389	13 100 724,00	3,33
FIDELITY FUNDS SICAV SWITZERLAND FUND	CHF	147 572	3 531 651,15	0,90
GOLDMAN SACH FUNDS SICAV GOLMAN SACHS EUROZONE INCOME	EUR	5 343	6 781 282,17	1,72
GOLDMAN SACHS FUNDSSICAV GOLDMAN SACHS EUROPE EQUITY INCOME	EUR	22 149	18 420 658,83	4,68
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED FCP	EUR	17	13 823 550,17	3,51
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSN	EUR	600	8 881 488,00	2,26

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LAZAED SMALL CAPS EURO SICAV	EUR	6 235	6 576 490,95	1,67
NORDEN SRI SICAV	EUR	60 085	17 071 350,20	4,34
ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP	EUR	6	2 785 152,60	0,71
PICTET SICAV QUEST EUROPE SUSUTAINABLE EQUITIES	EUR	39 467	19 832 562,17	5,04
PLUVALCA SMALL CAPS SICAV	EUR	21 604,63	5 530 569,23	1,41
THEAM QUANT SICAV EQUITY EUROPE GURU SHS I CAP	EUR	25 701	13 788 329,49	3,50
THEMATICS AAA CONSUMER	EUR	13	4 011 328,36	1,02
Total			**384 081 337,33**	**97,61**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
CAC 40 0126	-95	-	2 375,00	-7 742 025,00
EURO STOXX 0326	-338	-	67 600,00	-19 574 965,80
FTSE 100 IN 0326	332	599 243,64	-	35 575 782,26
SWISS MKT I 0326	49	154 144,30	-	6 979 885,33
Sous total		**753 387,94**	**69 975,00**	**15 238 676,79**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**753 387,94**	**69 975,00**	**15 238 676,79**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**384 081 337,33**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	683 412,94
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**9 752 347,61**
Autres passifs (-)	**-1 012 533,24**
Total = actif net	**393 504 564,64**